

Séance ordinaire du 23 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, et le vingt-trois février,
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire

Présents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,
COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques,
SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume

Excusé :

Absents : Mme GRÉGAUT Magali, M. MABILEAU Loïc

M. VÉLON Guillaume a été nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19/01/2021.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. CA3B : rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes.
2. Budget 2021 : débat d'Orientations Budgétaires et investissements.
3. Cabine de télé-médecine à Saint-Julien-sur-Reyssouze : participation aux frais de fonctionnement.

GESTION DU PATRIMOINE

4. Ancienne Poste : changement d'adresse du siège et du bureau du SIVOS.
5. Ancienne Poste : libération du logement à l'étage.
6. Numérisation du cimetière : point d'étape.
7. Jardin de la boulangerie : décision sur le renouvellement de la convention précaire d'utilisation.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8. Boulangerie-pizzeria : Présentation des dossiers de candidatures et choix du candidat retenu ou des candidats en ballottage.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

9. Fleurissement : prestation de conseil pour la nature et la mise en place du fleurissement 2021.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 3 : RÉSIDENCE SENIORS

10. Point d'étape.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

11. Point d'étape.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire informe l'assemblée qu'au vu de la situation sanitaire actuelle la réunion peut avoir lieu dans une salle hors des locaux de la mairie et à huis clos et demande à l'assemblée de se prononcer sur cette possibilité. L'assemblée après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que la réunion du Conseil Municipal se réunisse dans la salle des fêtes, à huis clos.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité

1- CA3B : rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le maire explique à l'Assemblée que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes doit être présenté au Conseil Municipal. Il concerne les comptes de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse de 2012 à 2018

Après étude des réponses écrites et entretien avec M. Michel FONTAINE et M. Jean-François DEBAT, respectivement président de 2012 à 2016 et de 2017 à 2018, la chambre a arrêté les observations définitives dans un rapport.

Rappel de l'historique de la communauté d'agglomération : jusqu'au 31/12/2016 elle était composée de 13 communes, à compter du 1^{er} janvier 2017, la création de la CA3B a porté le nombre de communes à 74 et 130 000 habitants. La CA3B a repris l'ensemble des compétences des différentes communautés de communes. avec un niveau d'endettement globalement sain, l'encours de dette était de 41,7 M€ en 2018 avec une capacité de désendettement favorable de 3,4 ans.

Les reproches de la Chambre Régionale des Comptes pour l'après fusion :

- convergence sur la fiscalité à long terme pour arriver à faire converger tous les taux, pour qu'à l'horizon 2025 ils soient au même niveau pour tout le monde. L'intégration des nouvelles compétences de gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, eau et assainissement (GEMAPI) imparfaitement estimées,
- retard important de planification du projet de territoire qui n'est pas encore adopté et du pacte financier fiscal qui est au stade embryonnaire,
- absence de procédure de contrôle interne de la gestion et de la fiabilité des comptes,
- mutualisation des services avec les communes peu développée à part pour le service ADS (Autorisation des Droits du Sol) et le service informatique,
- gestion de la construction de la nouvelle salle Ekinox du parc Ainterexpo avec délégation à une société d'économie mixte (SOGEPEA), le respect de maîtrise des coûts et des délais de construction, associés au choix du mode de réalisation n'ont été que partiellement atteints. L'équilibre économique du parc est très fragile et la SOGEPEA s'est retrouvée en quasi faillite en 2015 et 2016. L'aide financière de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse puis de la CA3B a été jugée irrégulière au regard des règles en matière d'aide publique et de commande publique. La Chambre recommande de régulariser à court terme les modalités de compensation de la délégation de service public et du mode de gestion pour l'exploitation des activités d'Ainterexpo.

Conclusion avec 4 recommandations :

- réévaluer les charges GEMAPI,
- mettre en place des procédures de contrôle interne du budget,
- développer le contrôle du délégataire pour Ainterexpo et déterminer un mode de compensation différent,
- engager à moyen terme une réflexion sur le modèle économique et le mode de gestion d'Ainterexpo.

VU le rapport d'observations de la chambre régionale des comptes présenté,

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être soumis à débat au conseil municipal de toutes les communes composant la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse,

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ce rapport.

2- Budget 2021 : Débat d'Orientations Budgétaires (DOPB) et investissements.

M. le Maire explique à l'Assemblée que les orientations budgétaires consistent à :

- faire le bilan de l'exercice précédent et en tirer les hypothèses sur l'évolution des recettes et des dépenses contraintes,
- fixer des objectifs de santé financière et les respecter.

M. le Maire précise que le DOB n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants. M. le Maire ajoute qu'il permet de présenter de manière assez précise le bilan de l'exercice antérieur (Compte Administratif), de se donner un objectif de santé financière, de respect des objectifs et une orientation sur le budget de l'année 2021.

M. le Maire présente le CA :

- section de fonctionnement : 88,91% des dépenses et 107,13 % des recettes réalisées

DÉPENSES					RECETTES						
Chapitre	Libellé	2018	2019	Budget 2020	2020	Chapitre	Libellé	2018	2019	Budget 2020	2020
011	Charges à caractère général	98 073,02	175 084,45	183 000,00	151 155,70	002	Déficit ou excédent reporté	0,00	0,00	82 953,84	
012	Charges de personnel	114 570,20	131 363,92	116 992,00	113 625,76	013	Atténuation de charges	90,18	19 045,96	2 000,00	3 535,26
014	Atténuation de produits	2 959,00	7 551,88	8 400,00	7 714,88	042	Opérations d'ordre et transfert entre s	0,00	13 770,00	0,00	
022	Dépenses imprévues		0,00	1 040,84		70	Produits des services	5 687,12	7 751,29	9 400,00	10 751,21
023	Virement à la section d'investissement	137 143,00	0,00	49 500,00		73	Impôts et taxes	226 890,00	278 182,00	270 000,00	296 029,00
042	Amortissements	14 887,00	46 094,00	30 385,00	30 385,00	74	Dotations et participations	200 853,15	145 288,25	153 064,00	155 915,29
065	Autres charges courantes	183 255,44	137 252,44	163 610,00	144 204,44	75	Autres produits courants	46 013,32	48 539,25	41 010,00	42 779,73
066	Charges financières	5 898,68	5 187,64	5 500,00	5 402,20	77	Produits exceptionnels	1 437,11	4 565,00	0,00	3 218,68
067	Charges exceptionnelles	1 036,37	9 319,45	0,00							
	Total	558 422,71	511 853,78	558 427,84	452 487,98		Total	480 970,88	517 141,75	558 427,84	512 229,17
	Déficit	77 451,83					Excédent		5 287,97		59 741,19

- section d'investissement : 41,38 % des dépenses et 9,35 % des recettes réalisées.

DÉPENSES					RECETTES						
Chapitre	Libellé	2018	2019	Budget 2020	2020	Chapitre	Libellé	2018	2019	Budget 2020	2020
	Opérations	214 320,19	66 183,91	933 023,16	347 056,17		Subventions	83 204,68	34 654,40	97 649,00	16 920,00
OPFI	Opérations Financières (remboursements emprunts / part capital)	50 504,26	111 926,69	69 100,00	67 643,18	OPFI	Opérations Financières (FCTVA, amortissements, taxe aménagement)	62 365,92	444 933,69	904 474,15	76 764,67
	Total	264 824,45	178 110,60	1 002 123,16	414 699,35		Total	145 570,60	479 588,09	1 002 123,16	93 684,67
	Déficit	119 253,85			321 014,68		Excédent		301 477,49		

M. le Maire précise que c'est un résultat pondéré car le projet de requalification de la place des bouleaux est prévu au budget mais n'est qu'au stade d'étude de projet.

M. le Maire ajoute que les recettes n'ont pas été atteintes du fait de la crise sanitaire (décalage des travaux dû à la COVID-19 et donc retard de perception des subventions).

Monsieur le Maire rappelle que les restes à réaliser en dépenses ont été vus lors de la dernière réunion et que les restes à réaliser en recette concernent la vente du terrain à LOGIDIA dans le cadre de la construction de la résidence seniors.

Récapitulatif année 2020								
	Dépenses	Recettes	Résultat	Excédent antérieur	Résultat final	RAR Dépenses	RAR Recettes	Résultat final après RAR
Fonctionnement	452 487,98	512 229,17	59 741,19	82 953,84	142 695,03			142 695,03
Investissement	414 699,35	93 684,67	-321 014,68	247 211,16	-73 803,52	-29 982,12	60 000,00	-43 785,64
Total	867 187,33	605 913,84	-261 273,49	330 165,00	68 891,51	-29 982,12	60 000,00	98 909,39

M. le Maire explique que la situation financière de la commune reste correcte et donne ensuite l'état de la dette et l'état des emprunts qui sont identiques à ceux présentés à la réunion de janvier 2021.

M. le Maire présente la capacité de désendettement avec les différents niveaux d'endettement. M. le Maire précise que la capacité actuelle est à la limite du confort et qu'elle va retomber dans les années à venir à 4,5 ans. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir, la situation financière de la commune est saine.

M. le Maire précise que le CA présenté à la prochaine réunion pour vote sera identique à celui-ci, sauf si une erreur est relevée par le Trésorière.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente la proposition de budget 2021 par chapitre :

DEPENSES						
Chapitre	Libellé	Budget 2019	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	Budget 2021
011	Charges à caractère général	176 750,00	175 084,45	183 000,00	151 155,70	183 000,00
012	Charges de personnel	134 675,00	131 363,92	116 992,00	113 625,76	124 900,00
014	Atténuation de produits	11 700,00	7 551,88	8 400,00	7 714,88	8 200,00
022	Dépenses imprévues	1 066,42	0,00	1 040,84	0,00	1 364,39
023	Virement à la section d'investissement	46 500,00	0,00	49 500,00	0,00	50 000,00
042	Amortissements	31 175,00	46 094,00	30 385,00	30 385,00	30 385,00
065	Autres charges courantes	144 090,00	137 252,44	163 610,00	144 204,44	169 110,00
066	Charges financières	5 200,00	5 187,64	5 500,00	5 402,20	4 660,00
067	Charges exceptionnelles		9 319,45	0,00	0,00	0,00
Total		551 156,42	511 853,78	558 427,84	452 487,98	571 619,39

RECETTES						
Chapitre	Libellé	Budget 2019	CA 2019	Budget 2020	CA 2020	Budget 2021
002	Déficit ou excédent reporté	68 346,42	0,00	82 953,84		98 909,39
013	Atténuation de charges	23 200,00	19 045,96	2 000,00	3 535,26	0,00
042	Opérations d'ordre et transfert entre section		13 770,00			0,00
70	Produits des services	8 800,00	7 751,29	9 400,00	10 751,21	8 200,00
73	Impôts et taxes	265 000,00	278 182,00	270 000,00	296 029,00	275 000,00
74	Dotations et participations	138 800,00	145 288,25	153 064,00	155 915,29	150 500,00
75	Autres produits courants	47 010,00	48 539,25	41 010,00	42 779,73	39 010,00
77	Produits exceptionnels		4 565,00		3 218,68	0,00
Total		551 156,42	517 141,75	558 427,84	512 229,17	571 619,39

Mme l'Adjointe déléguée aux finances explique que le chapitre 065 charges courantes est en hausse par rapport à l'année 2020, du fait de l'augmentation des dépenses pour le SIVOS. Mme l'Adjointe déléguée aux finances ajoute que différents postes sont à revoir (téléphonie, assurances, combustibles et énergies....) et souligne l'importance des charges de personnel et des charges courantes dans le budget d'une commune.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances fait remarquer que les recettes de la section de fonctionnement font apparaître un excédent de l'année 2020. Mme l'Adjointe déléguée aux finances ajoute que la proposition de budget pour l'année 2021 est en hausse de 2,36 % par rapport à 2020, sans augmentation des taxes locales. Mme l'Adjointe déléguée aux finances informe l'Assemblée que les montants estimés sont plutôt sous-évalués au niveau des recettes, comme par exemple les revenus de location du local de la boulangerie qui n'ont pas été pris en compte et les loyers de l'ancienne poste qui sont calculés pour une partie de l'année seulement.

M. le Maire détaille la proposition du budget 2021 en précisant que certains postes devront être revus à la baisse. M. le Maire précise qu'en ce qui concerne les travaux de voirie, le budget inclut le curage des mares, le renforcement des chemins en cailloux ainsi que l'achat d'enrobé à froid pour boucher les trous présents sur la chaussée. Le budget alloué aux gros travaux de voirie avoisinera donc les 50 000 €. M. le Maire précise également qu'une ligne budgétaire a été ajoutée pour la mise en place du Conseil Municipal Jeunes pour un montant de 1 000 €.

Un élu demande à quoi est due l'augmentation de la dotation versée au SIVOS. M. le Maire explique, que le SIVOS a produit un déficit du budget de 50 000 euros dû principalement à l'absence de certaines recettes de cantine et de centre de loisirs pendant le confinement et à l'obligation d'étendre les horaires de certains agents pour prendre en compte la réorganisation des écoles après le confinement. M. le Maire ajoute que le SIVOS va continuer à réfléchir pour faire des économies durant l'année, le risque étant qu'un nouveau confinement vienne accentuer la baisse des revenus, les cantines et la garderie devant faire face à des dépenses incompressibles.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente les différents graphiques d'évolution des dépenses et des recettes qui restent assez stables sur les dernières années.

M. le Maire ajoute que le montant des recettes de la taxe afférente au droit de mutation (versée par le Conseil Départemental) est sous-évalué chaque année. Le montant perçu en 2019 était de 45 888 €, le budget prévisionnel de 2020 prévoyait une recette de 40 000 € pour un montant perçu au final de 55 111 €. Cette année, la commission propose la somme de 40 000 € pour le BP 2021 car le Département demande aux collectivités de rester prudent sur ce produit dépendant de l'activité des mutations immobilières.

M. le Maire informe l'Assemblée d'une demande de la Trésorerie de provisionner les restes à recouvrer (impayés) de plus de deux ans. M. le Maire propose de réduire le compte des dépenses imprévues pour approvisionner le compte de provision.

M. le Maire ajoute qu'en ce qui concerne les subventions aux associations, la commission propose de conserver les sommes identiques à l'année dernière et rappelle que les demandes doivent parvenir en mairie avant le 28 février 2021.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente les opérations d'investissement proposées pour l'année 2021 :

OPÉRATIONS PROPOSÉES POUR L'ANNÉE 2021								
Opération	Désignation	Budget cumulé 2020	CA 2020	RAR 2020	Descriptif des RAR	Descriptif des actions complémentaires 2021	Proposition Budget 2021	Budget Total 2021
163	Accessibilité : élaboration agenda	8 700,00	0,00	4 324,20	Ad'AP salle des fêtes		0,00	4 324,20
179	Matériel incendie	10 001,38	2 662,32	1 314,08	Tuyaux, batte à feu...	Réseau Départemental d'Alarme + divers	2 000,00	3 314,08
204	Cœur de village	336 365,19	319 749,81	16 301,35	Volet paysager, escaliers place de l'église	Mise en sens unique de la rue du parc	2 000,00	18 301,35
207	Eclairage stade + Equipement terrain annexe	13 000,00	460,69	0,00			15 000,00	15 000,00
215	Matériel espaces verts	800,00	780,00	0,00		Tronçonneuse, coffret à cliquets, lampe, câbl	1 000,00	1 000,00
217	Résidence seniors Logidia	40 000,00	0,00	0,00		Éclairage public (1 point lumineux)	8 500,00	8 500,00
220	Numérisation du cimetière	3 000,00	0,00	2 352,00	Numérisation du cimetière		185,00	2 537,00
221	Remise aux normes électriques école et cantine	7 300,00	5 980,93	1 228,69	Remise aux normes électriques école et cantine	Séparation réseau fibre optique mairie/école	2 900,00	4 128,69
222	Maison COLIN / Espace culturel multimédia	1 000,00	0,00	0,00		Maîtrise d'œuvre	20 000,00	20 000,00
224	Remise en état boulangerie	10 000,00	0,00	4 461,80	Contentieux voisinage	Menuiseries, peintures...	50 000,00	54 461,80
225	Archivage	2 000,00	0,00	0,00		Achat rayonnages	2 000,00	2 000,00
226	Achat de matériel de vidéoprojection	0,00	0,00	0,00		1 vidéoprojecteur	1 000,00	1 000,00
227	Isolation des combles bâtiments publics	0,00	0,00	0,00		Mairie-écoles + cure+ garage Mme ALCAZAR	7 100,00	7 100,00
228	Achat parc BÉVY	0,00	0,00	0,00			10 000,00	10 000,00
229	Crépi mur Est de la cure	0,00	0,00	0,00			18 500,00	18 500,00
230	Informatisation de la bibliothèque	0,00	0,00	0,00		Logiciel + matériel (douchettes ?)	1 000,00	1 000,00
	TOTAL	432 166,57	329 633,75	29 982,12			141 185,00	171 167,12

OPÉRATIONS À LONG TERME								
Opération	Désignation	Budget cumulé 2020	CA 2020	RAR 2020	Descriptif des RAR	Descriptif des actions complémentaires 2021	Proposition Budget 2021	Budget Total 2021
223	Requalification Place des bouleaux	482 000,00	0,00	0,00			482 000,00	482 000,00
	TOTAL	482 000,00	0,00	0,00			482 000,00	482 000,00

M. le Maire adresse ses remerciements à la commission Finances et Administration générale pour son travail.

Objet de la délibération

3- Cabine de télé-médecine à Saint-Julien-sur-Reyssouze : participation aux frais de fonctionnement.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le Département de l'Ain a décidé de financer cinq cabines de télé-médecine sur son territoire pour pallier à la pénurie de médecins. Deux sont d'ores et déjà opérationnelles à Montréal-la-Cluse et à Belley, une le sera à partir du 1^{er} mars à Bourg-en-Bresse et une autre devrait arriver très prochainement dans les locaux du cabinet médical de Saint-Julien-sur-Reyssouze.

M. le Maire précise que ces équipements permettent des consultations à distance pour des examens simples.

M. le Maire ajoute que les cabines sont financées par le Département à hauteur de 105 000 € par cabine, le local est mis à disposition gracieusement, charges comprises, par la commune de Saint-Julien-sur-Reyssouze, les charges du contrat de maintenance sont prises en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ainsi que 50 % des charges liées aux postes des agents chargés d'accueil dans la limite d'un ETP. Les agents recrutés pour l'accueil assureraient la prise de rendez-vous, l'accueil des patients ainsi que le nettoyage de la cabine entre chaque rendez-vous. M. le Maire précise que le poste à temps plein dans un premier temps serait réparti entre deux personnes employées à 50 % chacune, pour des questions d'amplitude d'ouverture de la cabine et de souplesse de gestion des absences.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il est proposé que le reste à charge des frais de rémunération (50% d'un ETP, voire à terme 1 ETP) soit réparti entre les communes du territoire de la Conférence Territoriale Bresse de la CA3B. Une commune devra également procéder au recrutement des agents.

CONSIDÉRANT qu'il convient de décider du versement d'une participation ou non aux frais d'emploi des agents d'accueil de la cabine de télémedecine et sous quelle pondération,

M. le Maire propose une participation pour les frais d'emploi des agents d'accueil de la cabine de télémedecine avec une base de calcul de 1 € par habitant, un réajustement de la clé de répartition pouvant être effectué au bout d'un an en prenant en compte le nombre de patients par commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le principe de versement d'une participation aux frais d'emploi des agents d'accueil de la cabine de télémedecine qui sera installée sur la commune de Saint-Julien-sur-Reyssouze ;

DÉCIDE que la clé de répartition sera calculée sur la base de 1 € par habitant, soit 757 € dans la limite de 1 000 € par an ;

PRÉCISE qu'un réajustement de la participation pourra, au bout d'une année d'activité, être effectué en fonction de la patientèle de l'année précédente et sur la base de 1 € par patient de la commune dans la limite de 1 000 € par an ;

PRÉCISE que les crédits pour couvrir cette mission seront inscrits au BP 2021 ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. le Maire ajoute que ce projet concerne plus particulièrement le bassin de vie de Saint-Julien-sur-Reyssouze et des communes du RPI en général mais que la commune de Foissiat n'a également plus de médecin.

Objet de la délibération

4- Ancienne Poste : changement d'adresse du siège et du bureau du SIVOS.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le déménagement du service administratif du SIVOS a été évoqué lors de la réunion du 19 janvier 2021 suite à la réception d'une demande de rupture du bail de location du local situé au 33A, route de Montiernoz. M. le Maire précise que le bureau se situe depuis le 1^{er} février 2021 au 55, route de Chalon à Saint-Julien-sur-Reyssouze.

VU l'arrêté de la Préfecture de l'Ain en date du 18 décembre 2014 portant création du « SIVOS du RPI Lescheroux, Mantenay-Montlin, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Julien-sur-Reyssouze »,

VU la délibération du 20 novembre 2014 relative à la création du SIVOS et au vote de ses statuts,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'acter le changement d'adresse du siège et du bureau du SIVOS par délibération des Conseil Municipaux des Communes membres du RPI,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le changement d'adresse du siège et du bureau du SIVOS au 55, route de Chalon à 01560 Saint-Julien-sur-Reyssouze ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Objet de la délibération

5- Ancienne Poste : libération du logement à l'étage.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de demande de résiliation de bail de M. LECONTE locataire du logement situé au 34B, route de Montiernoz. M. LECONTE sollicite une résiliation du bail à compter du 1^{er} mai 2021 avec la possibilité de conserver la jouissance du local annexe (situé de l'autre côté de la route) par un nouveau contrat de location.

M. le Maire précise que ce local de 9 m² est situé en face du bâtiment et représente la seule dépendance en rez-de-chaussée annexée à l'appartement situé à l'étage.

CONSIDÉRANT qu'il convient de déterminer si le local annexé au logement situé au 34B, route de Montiernoz peut être loué indépendamment de l'appartement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE de séparer le local situé route de Montiernoz de l'appartement sis 34B, route de Montiernoz ;

CHARGE M. le Maire d'en informer M. LECONTE ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

6 - Numérisation du cimetière : point d'étape.

Monsieur l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine informe l'Assemblée que comme évoqué lors de la dernière réunion, la commission gestion du patrimoine s'est réunie afin de vérifier la concordance entre les plans proposés par le cabinet de géomètre et le cimetière. M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine précise que le plan est très bien réalisé et présente seulement quelques disparités avec le site. M. l'Adjoint explique que les emplacements sont en général de 2 m² mais qu'ils peuvent aussi abriter plusieurs concessions pour une taille de 4 à 6 m². Certains nouveaux emplacements proposés par le géomètre peuvent être déplacés. Il est également émis l'idée de conserver un espace nu à la bordure sud-ouest du cimetière dans le but d'y installer à terme un ou plusieurs columbariums.

Monsieur l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine ajoute que des points sont à revoir en ce qui concerne les numéros de registre et qu'une réunion avec le géomètre est à prévoir.

M. le Maire propose de contacter le géomètre pour fixer un rendez-vous.

Objet de la délibération

7- Jardin de la boulangerie : décision sur le renouvellement de la convention précaire d'utilisation.

Monsieur le Maire rappelle que le jardin initialement utilisé par les locataires de la boulangerie, parcelle cadastrée sous le numéro B964, est loué par M. GRIMAUD et Mme RODRIGUES BENTO depuis le 1^{er} mai 2020 suite à la signature d'un bail de location précaire révisable.

Ce bail étant arrivé à échéance le 31 décembre 2021 et dans l'attente du choix du candidat à la reprise du local commercial « boulangerie-pizzeria » et de savoir si ce dernier est intéressé par le jardin attenant, M. le Maire propose à l'assemblée le renouvellement de ce bail de location précaire pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021. M. le Maire propose également de conserver le montant du loyer mensuel de 12,50 €, soit 150,00 € pour l'année 2021.

VU la délibération D 01364-2020-036 du 2 juin 2020 autorisant la signature d'un bail de location précaire à M. Serge GRIMAUD et Mme Annuska RODRIGUES BENTO pour la parcelle B964 sise 125, rue des écoles,

VU la demande formulée par les intéressés pour le renouvellement du bail à compter du 1^{er} janvier 2021,

CONSIDÉRANT que le choix du nouveau locataire du local commercial n'est pas encore effectué et qu'au vu du délai d'installation dans les locaux, la saison d'exploitation de la parcelle sera trop tardive,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de renouveler le bail de location précaire pour la parcelle B 964 sise 125, rue des écoles, d'une superficie de 446 m² à M. GRIMAUD Serge et Mme RODRIGUES BENTO Annuska, pour un usage de jardin ;

FIXE comme base de location un loyer mensuel de 12,50 € à partir du 1^{er} janvier 2021, soit 150,00 € pour l'année 2021 ;

DEMANDE de rédiger une convention d'occupation précaire renouvelable annuellement avec M. GRIMAUD Serge et Mme RODRIGUES BENTO Annuska qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation précaire à établir ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Un élu demande si le candidat à la reprise du commerce a été retenu, un autre si des terrains communaux sont disponibles à la location pour des personnes de la commune.

M. le Maire répond que le choix du candidat à la reprise du commerce est l'objet du point suivant. M. le Maire explique que le jardin derrière les écoles est en partie cultivé par Mme PAUGET et que ceux situés derrière l'ancienne cure sont accessibles aux locataires. M. le Maire explique qu'une mise en place de la répartition et de la gestion de jardins partagés nécessiterait des personnes volontaires et la mise en place d'une structure de gestion.

Objet de la délibération

8- Boulangerie-pizzeria : Présentation des dossiers de candidatures et choix du candidat retenu ou des candidats en ballotage

Madame l'Adjointe déléguée au développement économique explique à l'Assemblée que, comme évoqué à la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2021, la commission développement économique a rencontré les cinq candidats à la reprise du commerce « boulangerie-pizzeria ».

Madame l'Adjointe déléguée au développement économique présente les comptes rendus des entretiens de chacun des candidats.

- M. et Mme DENARDOU : habitent Saint-Trivier-de-Courtes, sont âgés d'une cinquantaine d'années, ont de l'expérience en restauration, exploitent actuellement un restaurant à Malbuisson et le chalet situé sur la place de la salle polyvalente à Saint-Étienne-sur-Reyssouze. Le couple a un apport personnel pour le financement. Ils ont pour projet d'utiliser la totalité des locaux, confection de repas traditionnels avec produits locaux, repas à thème, bar, dépôt de pain, confection de gâteaux, traiteur 30 à 40 personnes, exploitation de l'étage en chambre d'hôtes dans le futur, ouverture 7 jours/7 l'été avec fermeture les mardis et mercredis en hiver. Travaux de peinture et démontage du four à bois (utiliseraient un four électrique pour la cuisson). Refus d'installation du chalet sur la commune dans l'attente de la reprise du commerce en 2022. Projet de foire et salons donc des fermetures à répétition sur l'année.

- Mme ALCAZAR Sylvie : habite la commune, est âgée de 58 ans, n'a pas d'expérience en restauration, à titre professionnel. Madame n'a pas d'apport personnel pour le financement. Madame a pour projet d'utiliser la totalité des locaux, confection de repas traditionnels avec produits locaux, repas à thème, dépôt de pain, confection de gâteaux, salle pour les jeunes, salon de thé et bar, exposition de produits artisanaux, utilisation du four à bois, ouverture 6 jours/7 de 6h à 22h. Travaux de peinture et démolition de la cloison entre la boulangerie et la salle de restaurant. Reprise du commerce fin juin 2021.

- M. et Mme LYOGIER : habitent à Antibes Juan-les-Pins, sont âgés d'une cinquantaine d'années, formation et expérience en restauration. Projet familial, les enfants du couple s'associeraient au projet. Apport personnel pour le financement. Le couple a pour projet d'utiliser la totalité des locaux (étage pour habitation et chambres d'hôtes) et du jardin, confection de repas snacking et pizzas dans un premier temps puis repas traditionnels avec repas ouvriers la semaine et plus élaborés le week-end, soirées à thème, dépôt de pain dans un premier temps puis cuisson de pain industriel sur place par la suite, ouverture 6 jours/7 de 6h à 19h, fermeture le dimanche soir. Travaux de peinture et démolition de la cloison entre la boulangerie et la salle de restaurant à mi-hauteur avec installation d'une verrière, travaux à l'étage. Ouverture du commerce en juin 2021.

- M. GUILLERMET Robert : le couple habite Villereversure, ils sont âgés d'une cinquantaine d'années, expérience en restauration à titre professionnel. Projet familial, le gendre a géré une pizzeria pendant 4 ans. Apport personnel et emprunt pour le financement. Le couple a pour projet d'utiliser la totalité des locaux, confection de repas snacking et pizzas dans un premier temps, dépôt de pain, confection de pâtisseries, puis par la suite, restauration traditionnelle sur terrasse ou à emporter et bar avec espace jeunes, souhait à terme de confectionner le pain sur place, utilisation du four à bois, projet dans le futur d'aménagement d'un espace de « coworking », télétravail, team jeux vidéo, PMU, ouverture 7 jours/7 avec alternance d'ouverture des différents locaux de 6h à 21h la semaine et de 6h à 22h le week-end. Travaux de peinture et démolition de la cloison entre la boulangerie et la salle de restaurant avec un prolongement du bar en banque pour la boulangerie, mise en place d'une terrasse en bois dans la cour arrière, M. pourrait réaliser une grande partie des travaux. Reprise du commerce juin 2021.

- M. et Mme DANGUIN : le couple habite Romenay, ils sont âgés d'une quarantaine d'années, formation et expérience en restauration à titre professionnel, gèrent le restaurant « La Rimini » à Romenay. Apport personnel pour le financement. Le couple emploie actuellement M. PLETY Thibault qui réside sur la commune et envisage de lui confier la gestion de la cuisine. Le couple a pour projet d'utiliser la totalité des locaux, confection de pizzas, burgers, salades, croque-monsieur à emporter dans un premier temps, puis par la suite, restauration avec menu du jour le midi et bar, salon de thé, pâtisseries maison, soirées à thème, salle événementielle dans l'actuel fournil avec mise à disposition gratuite pour les associations. Dans un troisième temps projet de création d'un gîte et de chambres d'hôtes à l'étage. Utilisation de la cour arrière pour le service en extérieur, salle de jeux avec billard, baby-foot et flipper dans le local « boulangerie » actuel. Offre de service identique à celle du restaurant « La Rimini », même logo, même carte, mêmes couleurs... Ouverture 7 jours/7 de 7h à 15h et de 17h à 23h pour le restaurant, bar ouvert toute la journée. Travaux de peinture. Reprise du commerce début juin 2021.

VU l'appel à candidature du mois d'octobre 2020 portant cahier des charges pour la reprise du local commercial sis 51, place de l'église,

VU les comptes rendus d'entretien avec les cinq candidats à la reprise du commerce,

CONSIDÉRANT que la commission développement économique propose d'effectuer un choix entre deux candidats présélectionnés, M. GUILLERMET Robert et M. et Mme DANGUIN,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de suivre l'avis de la commission développement économique et de retenir M. GUILLERMET Robert et M. et Mme DANGUIN ;

DÉCIDE de rencontrer les 2 candidats présélectionnés pour un nouvel entretien individuel ;

FIXE au 9 mars 2021 une nouvelle réunion du Conseil Municipal extraordinaire pour le choix du candidat retenu.

Objet de la délibération

9- Fleurissement : prestation de conseil pour la nature et la mise en place du fleurissement 2021.

Madame l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement informe l'Assemblée que comme chaque année, la campagne de fleurissement de la commune va commencer. Madame l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement explique à l'Assemblée que depuis deux ans, la commune fait appel à la société PATRICK PAYSAGE pour la prestation de service de gestion du fleurissement : aide à la préparation des sols, idées d'aménagement de nouveaux massifs ou de réaménagement de massifs existants, choix des plantes et disposition des plantes sur les massifs qui seront ensuite plantées par les membres du comité de fleurissement...

Madame l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement informe l'Assemblée que la commission envisage de faire appel encore cette année à la société PATRICK PAYSAGE pour la gestion des plans de fleurissement faute de personne apte et volontaire pour prendre en charge cette mission. Madame l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement ajoute qu'un devis a été demandé à la société et que la prestation s'élève à 1 800 € TTC.

M. le Maire ajoute qu'historiquement le fleurissement a été géré par M. Bernard BÉREIZIAT, agent communal et membre du Comité de Fleurissement, puis par Mme Yvonne BÉREIZIAT, Présidente du Comité de Fleurissement à l'époque et que le Comité de Fleurissement connaît des problèmes d'effectif, que ses membres bénévoles sont de plus en plus vieillissants, ce qui le conduit à ne plus pouvoir assumer la préparation de la campagne de fleurissement 2021, plus particulièrement le choix et l'implantation des fleurs annuelles. M. le Maire précise qu'une rencontre avec le Comité de Fleurissement et les membres de la commission cadre de vie et environnement devra toutefois être organisée courant mars 2021 pour avoir une réflexion commune sur l'embellissement en général du village et le renfort de l'association par l'apport de nouveaux membres, de nouvelles réflexions et de nouvelles motivations.

M. le Maire demande à l'Assemblée si elle souhaite faire appel à la société PATRICK PAYSAGE pour la gestion de la mise en place du fleurissement de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 pour et 2 abstentions,

ACCEPTE de faire appel à la société PATRICK PAYSAGE pour la prestation de mise en place du fleurissement de la commune pour l'année 2021 et de signer le devis pour un montant de 1 800 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

M. le Maire ajoute que le comité de fleurissement devra gérer, à terme et de manière plus autonome, le fleurissement de la commune.

Un élu demande comment font les autres communes. M. le Maire répond qu'à Saint-Julien-sur-Reyssouze chacun des membres du comité de fleurissement a en charge la gestion d'un massif, à Mantenay-Montlin c'est un adjoint qui s'en occupe.

Des élus font remarquer que le budget alloué au fleurissement est important, demandent quel est le sens du fleurissement communal, proposent que des massifs soient réduits, et demandent pourquoi le budget est maintenu à ce niveau.

M. le Maire ajoute qu'une gestion par massif pourrait être envisagée et précise que le label 3 fleurs est attribué pour une part de 30 % seulement pour le fleurissement. Un élu ajoute que les jardinières autour du puits et devant la mairie sont superflues au regard des référents du comité départemental de fleurissement qui préconisent de laisser les éléments architecturaux tels que les puits à l'état brut.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 3 : RÉSIDENCE SENIORS

10- Point d'étape.

M. le Maire fait un point sur l'avancement des travaux de la résidence seniors ; les travaux de maçonnerie sont terminés, les maisons sont hors d'eau (charpente et écran de sous-toiture posés) et la pose des menuiseries extérieures est effective sur le premier bâtiment et en cours sur le deuxième, les portes de garages seront mise en place la semaine prochaine et les menuiseries intérieures à partir de demain. L'isolation et plâtrerie ont également débuté pour le bâtiment 1 et commenceront le 8 mars pour le bâtiment 2. Le début de mise en place des carrelages est prévu pour la mi-mars.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'un glissement de terrain a eu lieu sur le talus côté nord en limite de propriété avec Mme MARÉCHAL du fait de la rupture d'une évacuation d'eau pluviale. Une déviation de cette évacuation va être mise en place pour ramener les eaux pluviales de la propriété de Mme MARÉCHAL dans le réseau d'évacuation créé sur la nouvelle résidence et le talus sera ensuite enroché. Les frais sont intégralement pris en charge par LOGIDIA.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

11- Point d'étape.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'en lien avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, l'agence départementale d'ingénierie va être mise à disposition de la commune pour l'étude du dossier de l'espace culturel multi média de la maison COLIN. Cette collaboration a pour objectif d'établir un avant projet sommaire, la recherche de maîtrise d'œuvre et la mise en place d'un comité de pilotage avec des utilisateurs, des élus...pour la fin mars 2021. La visite d'un ou deux équipements de même vocation est à étudier.

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- du message du Cerema (établissement public de l'État) concernant le « programme national Ponts » dans le cadre du plan de relance. La commune va se déclarer candidate à ce programme de recensement et d'audit des ponts et murs de soutènement de voirie communaux ;
- du courrier en recommandé avec AR de la Direction départementale des territoires concernant une plainte pour insalubrité du logement 99C de l'ancienne cure ;
- de l'apparition de fissures sur le préau de l'école et le bâtiment de l'ancienne cure ainsi que de la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse pour l'année 2020 ;
- du courrier de la SEMCODA informant de la fin de la garantie financière de la commune au 1^{er} juillet 2020 sur certains emprunts contractés par la SEMCODA, le Département de l'Ain se portant garant de ces emprunts réaménagés pour toutes les communes du département ;
- de la rencontre avec Mme GROSSELIN-BALLANDRAS pour la relance de la publicité du lotissement Pré-Roy ;
- de la désignation d'Hervé CAVILLON, de Jacques SALLET et de Florine SYLÉNÉ en tant que représentants de la commune à la Conférence Territoriale Bresse ;
- d'une augmentation importante de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui aura pour effet une augmentation de 1 point de la TEOM pour l'amener aux alentours de 9,86 %. Cela aura également pour effet un lissage moindre de la TEOM pour les propriétaires de la commune dont le taux, actuellement de 10,21 %, doit être ramené en 2 ans au taux appliqué à l'ensemble de la CA3B. Une réflexion sur la révision du système de collecte va également être lancée (porte à porte ou points d'apport volontaires) pour tendre à une réduction des dépenses du budget ordures ménagères et traitement des déchets de la CA3B ;
- de la nomination de 30 conseillers numériques France services suite à la signature d'un accord entre l'État et le SIEA pour l'accompagnement des Aindinois à l'usage des nouveaux outils numériques ;
- de la réunion d'information sur la dotation territoriale, la contractualisation et le recensement des projets 2022-2023 organisée à Saint-Nizier-le-Bouchoux le 2 mars à 14 h 00 par les Conseillers Départementaux du canton de Replonges ;
- de la modification du délai de vote de la délibération d'opposition de transfert de la compétence PLU qui a déjà été votée par la commune ;
- des remerciements et félicitations adressés pour l'élaboration du bulletin municipal ;
- de l'organisation des élections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021 ;
- de l'organisation de l'élection du Conseil Municipal enfants le 2 mai 2021 ;

- par M. l'Adjoint délégué à l'urbanisme, de l'avis favorable de la commission au permis de construire de M. et Mme AUBERT pour la construction d'un hangar avec panneaux photovoltaïque suite au dépôt d'une nouvelle demande avec changement d'emplacement de la construction, désormais route de Chavagnat ;

- par M. HENRY-DIT-GUILLAUMIN de la réunion de création de l'association « Avenir et tradition en Bresse » pour l'animation de la Ferme de la Forêt et l'organisation entre autres de la fête du vincuit ;

- par M. CHARVET du projet de fermeture d'une classe sur le RPI du fait de la variation des effectifs.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 00 h 14.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 9 mars 2021 à 20 heures 30.